

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX FLOCCULANT**Code du produit:**

05517000

**UFI:** UFK3-40PN-500K-FGY0**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du produit**

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

**Emploi de la substance / de la préparation** Agents de floculation**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

**Service chargé des renseignements:**

Sécurité des Produits

E-mail: [erp@sonax.de](mailto:erp@sonax.de)

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

**Suisse:**

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: [info@esa.ch](mailto:info@esa.ch)

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:****France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

**Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de l'hydroxyde d'aluminium

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR

(suite de la page 1)

**Conseils de prudence**

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Description: Solution de chlorure d'aluminium

**Composants dangereux:**

CAS: 1327-41-9	chlorure de l'hydroxyde d'aluminium	20-<25%
EINECS: 215-477-2	Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119531563-43-xxxx		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales: Enlever les vêtements sales

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation des yeux / lésion oculaire

Manifestations allergiques

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

FR

(suite page 3)

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir des sols résistant aux acides.

**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec des métaux.

Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

**DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 12**

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre provisoire:

Filtre B/P2

(suite de la page 3)

**Protection des mains:** Gants résistant aux acides  
**Matériau des gants** Caoutchouc fluoré (Viton)  
**Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité: taux 6 ( $\geq 480$  min)  
**Protection des yeux:**  
 Lunettes de protection  
 [EN 166]

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

#### Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Presque inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 1,5 - 2,5

#### Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 105 - 115 °C

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

#### Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.  
 Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 1,29 - 1,39 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

#### Viscosité:

Temps d'écoulement à 20 °C: 10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)

9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

#### 10.5 Matières incompatibles:

lessives

Ne pas conserver avec des métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz hydrochlorique (HCl)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	3450 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

**Effet primaire d'irritation:****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

**Toxicité aquatique:**

**CAS: 1327-41-9 chlorure de l'hydroxyde d'aluminium**

LC50 / 96h	27 mg/l (Gambusia affinis)
IC 50 / 24h	4,5 mg/l (Pseudomonas fluorescens)
IC50 / 96h	1,5 - 2 mg/l (scenedesmus quadricauda)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

(suite de la page 5)

**Recommandation:**

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

**Catalogue européen des déchets**

16 03 03*	déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
-----------	-----------------------------------------------------------------

**Emballages non nettoyés:**

15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Recommandation:**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

15 01 02: emballages en matières plastiques

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA

UN3264

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE DE L'HYDROXYDE D'ALUMINIUM)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (ALUMINIUM HYDROXIDE CHLORIDE)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, IMDG, IATA



Classe  
Étiquette

8 Matières corrosives.  
8

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

III

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Marine Pollutant:

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:**

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

E

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE DE L'HYDROXYDE D'ALUMINIUM), 8, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Ordonnances européennes :**

EC/1907/2006 (REACH)

EC/1272/2008 (CLP)

EC/648/2004

(suite page 7)

FR



(suite de la page 6)

**Prescriptions nationales:****Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

**Classe de pollution des eaux (DE):**

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(AwSV 18.04.2017)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux D'après les données d'essais

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Acronymes et abréviations:**

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = Létal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

**Historique de la version et avis de modifications:** Remplace la version 6.00.**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**